

## DEC131264DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain BADIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

**Vu** la décision n° 130407INHS du 13/03/13 nommant M. Xavier LAFON directeur par intérim de l'USR 3155 à compter du 01/01/2013;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/04/13

Le directeur d'unité

Le délégataire

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012